



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Le huit avril deux mille seize à 20 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Absents : 1

Etaient présents :

Jean-Claude DEGAUGUE. Jean-Pierre FRAY. Kathia VALETTE. Bernard LESTANG. Marie José PILON. Nadine RENAUD. Yannick SOUVETRE. Josiane GREGORI.. Natacha MURAT GEVRIN. Carine CELERIER. Jean-Pierre MAUVAIS. Isabelle HIERNARD Benoît LASSEUR-LARGE. Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Joël LETRESTE donne procuration à Josiane GREGORY

Catherine LAROCHE donne procuration à Yannick SOUVETRE

Françoise PAUTY donne procuration à Benoît LASSEUR-LARGE

Jacques RODRIGUEZ donne procuration à Jean-Pierre MAUVAIS

Absent :

Jean-Jacques BORSATO

Secrétaire de séance : Kathia VALETTE

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Le Maire informe qu'il n'a pas reçu de questions diverses.

I. FINANCES

I – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (Monsieur le Maire)

Rapport de présentation

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2016, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

La commune devra, comme auparavant, maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics qui relèvent de sa sphère afin de maintenir une qualité d'accueil dans ses services (mairie, école, garderie, restaurant, etc).

La commune a souhaité en 2016 procéder à des investissements à long terme (équipement de la maison des associations, travaux dans les églises, à l'école) par la mise en place de projets structurants permettant à Lamonzie St Martin de préparer son avenir, dans le respect d'une politique de développement du territoire : raisonner à long terme au niveau du Plu, des constructions (salle omnisports).

L'augmentation des taux des impôts locaux auxquels sont assujettis les ménages (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) ne grèvera pas le pouvoir d'achat des ménages.

Par ailleurs, une forte volonté de l'équipe est de maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour équilibrer le Budget Primitif 2016 de la Commune, il y a lieu d'augmenter les taxes en ce qui concerne la part communale.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :

- | |
|--|
| - accepte d'augmenter les taxes pour l'année 2016 et fixe les taux suivants : |
| - Taxe d'habitation : 7.15% au lieu de 7 % |
| - Taxe sur les propriétés bâties : inchangé soit au taux de 18.15 % |
| - Taxe sur les propriétés non bâties : 65.63 % au lieu de 64.25 % |

Soit une somme complémentaire de 5 734 €

Vote des montants des subventions alloués aux associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vote préalable des montants prévisionnels alloués aux subventions des associations est nécessaire avant le vote du budget primitif.

Yannick SOUVETRE, conseiller municipal en charge de la vie associative, après avoir réuni la commission en charge de cette compétence propose les éléments suivants :

ASSOCIATIONS	2016
AM PROP ET CHASSEURS LSM	700
ARAH LA FORCE	200
ASS DON DU SANG BENEV BERGERACOIS	100
ASSO LIEUTENANT LOUVETERIE	50
ASSO TREFLE GARDONNAIS	200
CATM GARDONNE	200
CERADER 24	150

COMITE DES FETES LAMONZIE	1600
COMITE DE JUMELAGE	0
COOPERATIVE SCOLAIRE	3000
CROIX ROUGE FRANCAISE	50
CYCLO DETENTE LAMONZIEN	650
ENT SPORT ESG BASKET	800
ETOILE SPORTIVE LE MONTEIL	2350
FNACA	400
FNATH SECT MUT TRAVAIL BAC	100
FOYER LAIQUE RURAL	3000
FOYER LAIQUE RURAL	600 pour intervention TAP
LA CANNEVELLE GARDONNAISE	600
LAMONZIE D'ANTAN ET DE DEMAIN	500
LES TOUJOURS JEUNES	700
MOTO CLUB	0
PACT DORDOGNE HABITAT	150
PAPILLONS BLANCS	100
SECOURS CATHOLIQUE	200
SECOURS POPULAIRE	200
TENNIS CLUB SUD BERGERACOIS	1200
UNION FAMILIALE BERGERACOISE	150
UNION PERIG MUTIL REF ANC COMB	400
Aides diverses assos caritatives ou nouvelles assos.	1650

Il est proposé de passer au vote de ces subventions.

Les présidents d'associations se retirent de la salle (Jean-Pierre MAUVAIS, Yannick SOUVETRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions), décide :

-d'attribuer le montant des subventions citées

-d'attribuer une réserve dans le cas de l'installation de nouvelles associations ou autres

1/ Budget de FONCTIONNEMENT

budget joint en annexe

Dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 1 762 885.23 € et se décomposent de la manière suivante :

- 011 – « Charges à caractère général » intègre le montant des dépenses à caractère général s'élève à 361 600 €, soit en légère diminution par rapport au BP 2015 (402 550 €).

Cette prévision est raisonnée car chaque article a fait l'objet d'une étude de besoins au plus juste des besoins réels (fournitures administratives, révisions des contrats de maintenance, fin de contrats anciens comme la dératification ou la pose de panneaux publicitaires).

- 012 « Charges de personnel » s'élèvent à 523 850 €

Ce maintien s'explique par le départ de deux agents (secrétaire générale et responsable des services techniques) remplacés par la création de deux postes du grade inférieur mais également par la fin de contrats de remplacements. Par ailleurs, un effort de régulation des heures complémentaires sera mis en place grâce à la mise en place de plannings annualisés et de doublon.

- 014 « Atténuations de produits » intègre l'attribution de compensation de la CAB ; à ce jour le montant s'élève à 42 720 €.

- 65 « Autres charges de gestion courante » s'élèvent à la somme de 253 120.37 €, en hausse de 19 % par rapport au BP 2015. :

- maintien des indemnités des élus 59 000 € mais hausse des charges
- déficit des budgets annexes
- SDIS (57 110 € pour 56 249 € en 2015)
- des contributions aux syndicats intercommunaux en hausse
- des subventions aux associations locales (20 000 €) soit une diminution de 15 % par rapport au BP 2015.

Ces subventions feront l'objet d'une attribution individuelle lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- 66 « Charges financières » correspondent aux intérêts des emprunts (43 018 €)

- 042 « Opérations d'ordre de transfert ». La dotation aux amortissements pour 2 141 €, la recette correspondante étant inscrite en investissement au compte 040 autre groupement.

- 023 « Virement à l'investissement » est d'un montant de 535 685.86 € ; il participe au financement des dépenses d'équipement. Cette somme est également inscrite en recette d'investissement au compte 021.

Recettes de fonctionnement :

Le budget primitif 2016 a été élaboré dans un contexte contraint en matière de recettes réelles de fonctionnement. Elles s'affichent à hauteur de 1 762 885.23 € ;

Les variations sont supportées par tous les postes budgétaires des recettes :

- 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » est porté à 70 000 € et englobe les ventes de concessions et les ventes de garderie et restaurant de l'école.

- 73 « impôts et taxes » s'élève à 645 534 €.

Par ailleurs, une diminution de l'attribution de compensation qui fait suite à des transferts de compétences avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, est envisagée (- 50%) soit un montant de 15 000 € inscrit au BP 2016.

- 74 « dotations, subventions et participations reçues » avec une réduction globale de - 4.06 % pour le BP 2016 (dotation de l'état). Soit 24 697 € en moins.

- 75 « autres produits de gestion courante » concerne la location des gîtes et des salles de la commune soit 25 000 € prévus en BP 2015.

L'évolution des masses budgétaires de cette section n'est pas significative d'une année à l'autre, compte tenu des opérations particulières qui peuvent affecter le volume des inscriptions (en recettes et en dépenses) :

- 10 - « dotations, fonds divers et réserves » intègre le FCTVA lié aux investissements de l'année passée ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté

- 13 « subventions d'équipement » enregistre les subventions d'équipement reçues. 26 000 € en 2016.

- 21 « immobilisations corporelles ».

Les masses budgétaires de la section d'investissement à hauteur de 374 080 'euros se répartissent sur le budget principal dans le service public liés à l'éducation, à l'aménagement urbain, à la réfection et la remise aux normes des bâtiments municipaux, à la voirie et à la modernisation des moyens qui garantissent un service public de qualité.

B. Lestang procède à la présentation détaillée des projets d'investissement

INVESTISSEMENTS 2016

Projets	Article	Actions	TTG
Le Monteil	21318	Carrelage préau	7 500,00 €
		Menuiserie Asso	12 000,00 €
		AST club house	1 800,00 €
		Cumulus club house	900,00 €
		hangar le monteil	25 000,00 €
		Hotte club house	2 600,00 €
		électricité Monteil	1 000,00 €
		Caniveau Préau	6 000,00 €
Total Le Monteil			56 800,00 €
Eglise St Sylvain	21318	Eclairage clocher	5 000,00 €
	21318	Vitraux	5 000,00 €
	2116	Reprise concession	14 000,00 €
	2116	Columbarium St Martin	11 000,00 €
Total Eglise St Sylvain			35 000,00 €
Ecole	21318	Pac classe 1/ Pac dortoir 1	10 000,00 €
	21318	Toiture garage	3 000,00 €
	21318	Peinture bois extérieur/ démuossage	5 000,00 €
	21318	Jeux de l'école maternelle	800,00 €
	21318	Fermeture école sécurité	5 000,00 €
	2188	Table de ping-pong	2 000,00 €
	21318	Modulaire WC	40 000,00 €
	21318	Sécurité garderie	5 000,00 €
Total Ecole			70 800,00 €
Stade foot	21318	fermeture 50 m	3 000,00 €
		Barillets portails	1 200,00 €
Total Stade			4 200,00 €
Gîtes	21318	Nord : Menuiserie PVC	5 500,00 €

		Total Gîtes	5 500,00 €
Restaurant Scolaire	21312	Stores Extérieurs	2 500,00 €
Total Restaurant Scolaire		2 500,00 €	
Eglise Le Monteil	21318	Eclairage du clocher	5 000,00 €
Total Eglise Le Monteil		5 000,00 €	
Chapelle st Martin	21318	Toiture Sacristie	1 000,00 €
Total Chapelle St Martin		1 000,00 €	
Service Technique	2188	Batterie sécateur taille haie	3 300,00 €
		Cric rouleur + outillage	630,00 €
		Echelle	500,00 €
Total Service Technique		4 430,00 €	
Mairie	21568	Extincteurs	800,00 €
	21311	travaux mairie : cloison	3 300,00 €
	21311	archives	5 500,00 €
Total Mairie		9 600,00 €	
Salle archives	21311	plafond + cloisons	9 500,00 €
	21311	électricité	6 000,00 €
	21311	pac	6 000,00 €
	21804	chaises	800,00 €
Total Archives		22 300,00 €	
Eclairage public	21534	ERDF - ttc	
		France télécom	80 000,00 €
		Enfouissement réseaux	
Total Eclairage public		80 000,00 €	
Terrains	2111	Bousquet	20 000,00 €
		terrain Bordes	25 000,00 €
Total Terrains		45 000,00 €	
Mobilier D936	2184		15 000,00 €
Total Mobilier urbain		15 000,00 €	
Salle des jeunes, 3ème âge et commerce	21318	Crépis extérieur	5 000,00 €
	2184	Tables (10)	1 500,00 €
Total salle des jeunes		6 500,00 €	
Salle omnisports	2313	ATD + Architecte	0,00 €
Total salle omnisports		0,00 €	
Salle toiletteur	21318	vmc	450,00 €
Total Salles		450,00 €	
Place	2151	Aménagement Places églises	10 000,00 €
Total aménagement		10 000,00 €	

Total TTC Général	374 080,00 €
--------------------------	---------------------

3/ Budget assainissement

Budget joint en annexe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- | |
|---|
| - Adopte le budget primitif du budget principal 2016 |
| - Adopte le budget assainissement 2016 |

III. AFFAIRES GENERALES

Suite à la recrudescence d'arrêts maladies ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- | |
|---|
| - D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ; |
| - de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ; |
| - de prévoir d'inscrire les crédits nécessaires au budget |

Cette délibération sera rattachée à la séance du conseil municipal du 29/03/2016 car des recrutements ont du être mis en place dans l'intervalle des deux conseils municipaux.

QUESTIONS DIVERSES (Yannick SOUVENTRE)

- Programme des manifestations
- Signature des comptes par tous (budget principal et budget assainissement)

Après épuisement de l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 22 H 30